

ACTIVITES ET POINTS RH A POLE EMPLOI : CONFERENCE TELEPHONIQUE D.G DU 26 MAI

POINT RH / EFFECTIFS :

Situations des agentes et agents :

- 39 dépistés Covid19
- 974 en garde d'enfants (1227 semaine précédente) A ce jour, concernant les arrêts maladie dont pour garde d'enfants :123 agents sont concernés par le passage en demi traitement ou sans traitement.
- 2747 en ABAP (4270 semaine précédente et 6400 à fin mars)
- 8700 en congés (4800 semaine précédente)
- 24257 en télétravail (29201 semaine précédente)
- 9872 présents sur site (5996 semaine précédente)
- 307 'vulnérables'. (1800 fin mars) Ces derniers ne doivent pas être présents sur site. L'évolution du nombre de personnes vulnérables pose question à la DG car ce chiffre baisse très fortement.

POINT ACTIVITÉ :

Bilan semaine dernière réouverture (3 jours travaillés) :

- **Indemnisation, entretien et 3949** : les chiffres sont maîtrisés selon la direction.
 - **3130 RDV physiques** (soit en moyenne 1,1 RDV/jour/agence).
 - **Accueil en flux** : 11000 personnes* (soit en moyenne soit 4 / jour /agence). La question est de savoir si toutes les agences enregistrent ces accueils sur GOA car ces chiffres sont en dessous de ce que la Direction a pu avoir en remontées 'informelles'.
- * il s'agit ici des DE qui passent le filtrage du vidéo portier et entrent en agence. **Pour le SNU, il serait intéressant de comptabiliser également les appels video portiers qui ont été renvoyés vers une autre modalité.**

Cette semaine du 25 mai, 8000 RDV sont planifiés (soit en moyenne 2 RDV/ jour/agence)

Rotations et planification sur site :

- Pour la DG : **la rotation est la règle**, c'est à l'ELD de l'expliquer en fonction de son contexte. Les personnes vulnérables ne participent pas à la rotation.
- L'organisation de la planification doit être validée au regard des contraintes garde d'enfants. Il faut veiller à une participation équilibrée dans les rotations des présences sur les sites (maintien des compétences/connaissances).
- **Le poste «sanitaire»** doit avoir une rotation plus importante que celle en cours, et **le poste de video portier doit être tenu 2 heures maximum** avant rotation.

ESI :

- La reprise des ESI aura bien lieu le 2 juin. La DG confirme la possibilité laissée au choix du DE de le faire en physique ou à distance.

Service CRE

- Un point est prévu au CSEC après mi-juin. Pour la DG, concernant le travail des agents des services CRE qui ont repris : il n'est toujours pas question de contrôle mais de redynamisation.

Plan de reprise d'activité (PRA)

- La DG verra comment la situation évolue. En juillet, il pourrait y avoir une adaptation ou une simple reconduction du PRA actuel. (CSEC du 15 mai - Voir en ligne ici)

Sur l'activité actuelle, et la mise en œuvre du PRA, en cas de difficultés rencontrées vous pouvez contacter le SNU ou effectuer une alerte anonymisée sur : <http://snupe.fr/alertes>

AUTRES POINTS RH :

NAO :

- La négociation annuelle obligatoire, prévue les 3 et 10 juin est reportée au 24 juin.
- **Pour le SNU, cette négociation devrait être une priorité pour la Direction.** L'ensemble des agents méritent une augmentation générale des salaires et traitements après les félicitations du Directeur Général.

Télétravail (rappel : il n'y a plus d'accord télétravail en vigueur à PE) :

- La DG se donne le temps pour faire un bilan de la période et décide de proroger unilatéralement les modalités du télétravail jusqu'à la fin de l'année. Des négociations devraient avoir lieu après septembre pour une mise en œuvre en janvier 2021. **Les avenants des télétravailleurs habituels seront prorogés, s'ils en sont d'accord.**
- Le télétravail exceptionnel continue sur juin. La question se pose pour après.

AUTRES POINTS RH :

Note RH pour la période à compter du 1er juin :

- Une note va être envoyée à tous les agents le 29 mai (la Direction attend les déclarations du 1er ministre du jeudi 28 mai, qui pourraient être de nature à faire évoluer cette dernière).
- **Pour les gardes d'enfants au 1er juin :**
 - Si les enfants peuvent être accueillis dans leur structure (crèche, école, collège) et que l'agent.e ne souhaite pas, il / elle devra poser des congés.
 - Si les enfants ne peuvent pas être accueillis dans leur structure (attestation à fournir) :
 - Pour les personnels publics : la garde d'enfant perdure. ▪ Pour les personnels privés : ABAP ou télétravail.

Impositions / retraits des RTT :

- Concernant **les ABAP de mai** : la question était d'imposer des congés sur juin, la DG y renonce car selon ses propos « nous avons besoin de forces avant les congés d'été »
- Concernant la première période, malgré 3 demandes du SNU et un engagement de la DG à le fournir depuis 15 jours, aucun état des lieux des ABAP et des retraits / impositions de jours de congés n'est fourni.

Pour rappel, lors du CSEC du 20 avril, un vote a eu lieu, a posteriori, sur l'instruction du 20 avril visant à l'imposition/ retrait de RTT. **Malgré une majorité de voix CONTRE la note** (18 CONTRE (SNU FO CFDT CGT STC), 2 ABSTENTIONS (CGC), 2 NPPV (SNAP)) **la DG a décidé de poursuivre son application !**

La pétition lancée par l'intersyndicale SNU, CGT, CDMT, STC, SUD contre ce retrait de congés, réalisé qui plus est de manière rétroactive pour la majorité des personnels concernés est toujours en cours. Nombre des personnels impactés par ces retraits / impositions de congés et RTT auraient souhaité télétravailler et n'ont pas pu, ou ne peuvent à ce jour, le faire, en raison de décisions de la Direction et/ou faute de matériel informatique (matériel que la direction elle-même leur a parfois repris pour assurer les « activités essentielles » qu'elle avait définie). **Même si les procédés utilisés par la DG, dont l'application rétroactive de note, le maintien de décision malgré les votes contraires du CSEC, le refus de télétravail à une partie des personnels en cette période... ne nous touchent pas aujourd'hui, ils peuvent nous concerner demain... La solidarité et le refus de telles procédures s'impose. Signez et faites signer la pétition intersyndicale : [ici](#)**

Règlement Intérieur de Pôle Emploi :

- Une **instruction nationale temporaire, précisant le règlement intérieur compte tenu de l'état d'urgence sanitaire** déclaré lié au Covid19 est en cours. Une concertation aura lieu avec les DSC le 3 juin, puis une information au CSEC le 4 juin, en vue d'une consultation puis passage au Conseil d'administration en juillet.
- **Cette instruction, non pérenne, sera applicable au 1er juin (procédure d'urgence).** Elle portera sur l'obligation de respecter l'ensemble des consignes de protection individuelle, de distanciation sociale et la dérogation faite au RI de pouvoir déjeuner sur son espace de travail.
- Les personnels de PE comme les prestataires intervenant sur les sites y seront soumis.

Tickets Restaurants :

- Le contrat arrive à sa fin, information prévue au CSEC le 4 juin. La DG veut relancer l'appel d'offre sur du 100% dématérialisé.
- Les organisations SNU, CGT, CFDT, CGC et SNAP sont unanimement contre le 100% dématérialisé. Malgré l'opposition de toutes les OS, la DG maintient sa décision, estimant n'y voir que des avantages pour l'établissement et pour les agents. **Pour le SNU, les personnels contribuent à hauteur de 40% des TR, le choix doit leur être laissé entre TR papiers et carte dématérialisée.**
Le choix de la direction est un choix purement gestionnaire assumant clairement le fait de mettre en difficulté certains agents (propos tenus par la direction lors de l'audio : « la dématérialisation n'est pas un frein pour la grande majorité » ! tant pis donc pour la minorité pour qui elle sera un problème !)

Indemnités vélo :

- Les personnels de PE pourraient bénéficier d'une indemnité pour l'utilisation de leur vélo pour aller travailler. Pour la DG, il faudrait en premier lieu savoir combien d'agents seraient intéressés, car cela à un cout qui pourrait être élevé. **Pour le SNU, il est nécessaire d'arrêter d'avoir une entrée uniquement financière sur ce sujet, alors que les avantages sont nombreux : environnementaux, santé....**
Pour participer réellement à la transition écologique urgente et indispensable, la DG doit négocier et mettre en œuvre une politique générale de promotion et de soutien des déplacements alternatifs (soutien financier, infrastructures,...)



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 @snu.pole.emploi.fsu

🐦 @SnuPoleEmploi

www.snutefifsu.fr